

Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 13 mai 2020

La septième séance du comité scientifique et technique, créé par arrêté préfectoral le 15 février 2019, a eu lieu le 13 mai 2020 en visio et audio-conférence, en présence de : cf. liste des présents en annexe.

1. note de présentation — carte des orientations du schéma directeur – cartes des enjeux

a) cartes des orientations

Les cartes d'orientations des communes de Mauzé-sur-le-Mignon, Saint Sauvant et Sainte Soline, sont présentées par Julien Moureau. Ces cartes, élaborées suite aux retours des Ateliers des paysages et des acteurs locaux, tiennent compte des avis précédents du CST. Les cartes sur le territoire des communes d'Epannes et de Priaires (Val du Mignon) sont présentées à titre indicatif, car l'Atelier des paysages n'a pas encore eu lieu. Seules les cartes d'enjeux sur ces territoires ont pu être étudiées par les acteurs locaux.

Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments suivants :

Éléments à retravailler sur les cartes d'orientations

- il conviendrait de retravailler le graphisme de certaines légendes (notamment enjeux oiseaux de plaine en ne conservant que le contour, pour alléger la carte), l'épaisseur de certains traits, des hachures à supprimer (en ne gardant que le contour des zones concernées ou en testant un fond de couleur léger). Dans la mesure du possible, utiliser les couleurs froides (vert, bleu) pour ce qui est de l'existant, pour réserver les couleurs chaudes (rouge, orange) aux actions relevant du schéma directeur biodiversité.
- il convient d'intégrer à la légende des cartes une orientation complémentaire relative aux zones à enjeux oiseaux de plaine : « implantation de couverts herbacés gérés favorablement » et d'inviter le lecteur de la carte à consulter la notice explicative concernant les actions à mener.
- Alexis Martineau fera passer à Julien Moureau les derniers éléments cartographiques concernant les enjeux d'oiseaux de plaine.
- La délimitation des sites Natura 2000 doit figurer sur les cartes.
- Un test sera réalisé sur les planches communales, qui seront divisées en quatre, pour en faciliter la lecture, tout en conservant les planches communales présentant l'intégralité du territoire d'une commune. Julien Moureau poursuit l'étude d'une cartographie des orientations dynamique, ce qui pourra faciliter le travail du CST et la bonne appréhension par les exploitants agricoles lors des diagnostics.
- Dans la mesure du possible, l'ensemble de la légende devra intégrer les mots clefs des actions induites par le schéma biodiversité. Exemple dans le cas des gouffres et dolines : « actions de protection issues des programmes Re-Sources, en lien avec les syndicats d'alimentation en eau potable ».
- De la même manière, il convient d'intégrer à la légende des cartes une orientation complémentaire relative aux zones à enjeux oiseaux de plaine : « implantation de couverts herbacés gérés favorablement » et d'inviter le lecteur de la carte à consulter la notice explicative concernant les actions à mener.

- Christophe Bordes transmet des éléments complémentaires concernant les enjeux piscicoles (espèces cibles et position) à Julien Moureau pour intégration aux cartes d'enjeux et d'orientations.

Autres éléments

- Alexis Pernet souligne qu'il convient de ne pas systématiser les plantations de haies le long des voies de circulation et de prévoir également des haies pour renforcer le maillage entre parcelles agricoles. Julien Moureau souligne que pour les cartes déjà réalisées, les haies ont été positionnées en fonction des préconisations du CAUE79 sur les territoires pour lesquels les maires ont sollicité un avis complémentaire (Mauzé-sur-le-Mignon, Sainte Soline, Priaires), pour ce qui concerne la première tranche de construction des réserves de substitution.
- Julien Moureau confirme qu'un nouvel entretien est systématiquement prévu pour finaliser le diagnostic d'exploitation, ce qui permettra de présenter la carte des orientations et, pour l'exploitant, de faire des choix dans le cadre de ses engagements individuels. Pour les diagnostics déjà réalisés, il conviendra notamment de retourner chez les agriculteurs avec ces cartes finalisées pour leur présenter. Pour les diagnostics à venir, ils seront basés en sur ces cartes.
- Les membres du CST indiquent que les cartes sont désormais bien abouties et que l'ensemble des avis ont été pris en compte par la Chambre d'agriculture.

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-dessus, les membres du CST donnent un avis favorable sur la méthodologie utilisée pour concevoir les cartes d'orientations et les cartes présentées.

b) notice explicative du schéma directeur

La notice explicative, qui a été complétée depuis la dernière séance de travail, est présentée par Julien Moureau. C'est un élément indissociable des cartes d'orientations, auquel les exploitants agricoles et les techniciens en charge des diagnostics et de l'accompagnement des exploitants doivent se référer.

Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments suivants :

- Christophe Bordes adresse à Julien Moureau des précisions sur les enjeux liés aux milieux aquatiques ainsi que sur les actions concrètes à mener dans le cadre des engagements individuels.
- Il convient de mieux mettre en évidence l'enjeu relatif à l'eau, en fusionnant les colonnes « milieux aquatiques » et « qualité de l'eau ». Ces deux enjeux sont en effet indissociables et l'esprit dans lequel le Contrat territorial de gestion quantitative a été mené avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne tend à demander une meilleure synergie entre les actions et les acteurs de l'eau, en décroissant les différentes thématiques.

Sous réserve de la prise en compte des observations formulées ci-dessus, les membres du CST donnent un avis favorable sur la notice explicative du schéma directeur.

2. point d'étape sur les diagnostics d'exploitation

Julien Moureau présente l'état des lieux des diagnostics. Ils seront menés à terme dès que la situation sanitaire le permettra, en utilisant notamment les cartes d'orientations ainsi que le tableau des engagements individuels qui doit faire l'objet d'un avis du CST et d'une validation de la commission d'évaluation et de surveillance, prévue fin mai 2020.

3. synthèse détaillée des diagnostics sur Mauzé sur le Mignon

Julien Moureau présente les différents tableaux et graphiques liés aux diagnostics qui ont été le plus avancés (Mauzé-sur-le-Mignon).

Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments suivants :

a) Éléments à retravailler ou préciser

- Une carte des parcelles ayant fait l'objet des diagnostics sera réalisée par la Chambre d'agriculture, actualisée régulièrement et diffusée aux membres du CST ; cela permettra de visualiser l'avancement des diagnostics.
- Julien Moureau adressera à la DDT79 la méthodologie utilisée pour calculer les IFT moyens par territoire ; cette méthodologie sera adressée aux membres du CST.
- Une présentation détaillée sera faite par Julien Moureau du résultat du volet économique des diagnostics, dans le cadre du cahier des charges qui a fait l'objet d'un avis du CST. En effet, selon les exploitations, il est plus ou moins aisé de récupérer ces données.
- Alexis Martineau indique qu'il constate que le volet biodiversité est relativement faible pour certains diagnostics. Julien Moureau présentera les résultats détaillés issus de deux diagnostics concernant le volet biodiversité, afin d'illustrer la diversité des situations des exploitations et leur appréhension très différente de cet enjeu.

b) Débat

- Un débat a eu lieu concernant les doses d'intrants, notamment les fertilisants azotés et l'IFT moyen constaté sur le terrain.
- Vincent Bretagnolle est surpris que l'IFT constaté au sein de fermes DEPHY soit encore aussi élevé et indique que cela milite pour que cela ne soit donc pas utilisé comme objectif. Il demande aussi que soit retravaillé le couple IFT/fertilisation azotée, car il convient d'agir sur ces deux paramètres pour avoir un effet positif sur la préservation et la reconquête de la biodiversité, d'après les dernières études.
- Antoine Goubin indique aussi être déçu des résultats présentés pour les fermes DEPHY, avec des IFT jugés encore trop importants. Il précise qu'il lui paraît délicat d'extrapoler des

indicateurs d'IFT en utilisant les résultats des fermes « 30 000 » du territoire, car ces expérimentations sont beaucoup plus récentes et ne présentent *a priori* pas les mêmes objectifs que ceux des fermes DEPHY.

- Vincent Bretagnolle fait remarquer que les doses moyennes de fertilisants sont globalement élevées (souvent au-dessus de 180 kg/ha en céréales par ex.), ce qui a des effets sur l'eau et la biodiversité. Cela n'est pas sans effets non plus sur les marges. Ces hautes valeurs permettent donc de travailler sur une réduction de la fertilisation.
- Jacqueline Ajer indique quant à elle que le surplus de fertilisants azotés conduit, en cas de fortes pluies, à un lessivage des sols très dommageable aux milieux aquatiques.
- Jean-Louis Moynier, Afsaneh Lellahi, Abraham Escobar-Gutierrez et Jean-Marc Renaudeau indiquent que chaque exploitation est différente et que le parcellaire de chaque exploitation fait l'objet d'une analyse préalable détaillée de l'exploitant, parfois avec des outils d'aide à la décision (OAD) et l'accompagnement des techniciens des coopératives et négoce, de la Chambre d'agriculture et des porteurs de programmes Re-Sources, afin de déterminer la dose de fertilisant la plus juste. L'équilibre est systématiquement recherché entre le rendement et la rentabilité et la marge brute de l'exploitant est l'un des paramètres étudiés. L'impact potentiel sur l'environnement fait partie de l'équation.
- Vincent Bretagnolle conteste ces affirmations, sur la base de nombreuses études réalisées sur la Zone Atelier, qui montrent que les doses de fertilisants peuvent être réduites en même temps que les herbicides, tout en préservant les marges semi-nettes des exploitations. Il précise par ailleurs que des réductions d'intrants, pour être efficaces sur la biodiversité, doivent réduire l'IFT et la dose d'azote de l'ordre de 30 % : appliqué aux diagnostics, cela donnerait un IFT total cible de l'ordre de 3 en moyenne, soit 25-30% de réduction par rapport à ce qui est constaté suite aux premiers diagnostics.
- Thierry Chatelain indique que les engagements individuels qui seront pris, dans le cadre de la première tranche de travaux, feront nécessairement l'objet d'un suivi détaillé (observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité, en cours de construction) et que si des anomalies sont détectées, elles devront nécessairement faire l'objet de correctifs. Cela sera mené en lien avec les porteurs des programmes Re-Sources, conformément au protocole d'accord et au dernier avis du CST.

4. avis sur le tableau détaillé des engagements individuels

Julien Moureau présente les derniers points qui restaient à étudier, dans le projet de tableau des engagements individuels.

Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments de divergence suivants sur ce projet de tableau :

a) Engagements individuels relatifs aux IFT

- les avis formulés lors du dernier CST, concernant les engagements relatifs aux IFT, sont maintenus et nécessiteront que la commission d'évaluation et de surveillance tranche à ce sujet, faute de consensus (notamment concernant l'ambition à identifier pour les exploitations qui sont au-dessus des références).

- Jean-Marc Renaudeau indique que la protection des cultures est un enjeu très fort et qu'il convient de permettre aux exploitants de la poursuivre.
- Florence Billard précise qu'il faut que les objectifs soient ambitieux, mais aussi réalistes, ce qui rejoint l'avis d'une majorité des membres du CST.
- Céline Lopez demande qu'une colonne soit ajoutée dans le résultat des diagnostics, présentant le calcul de l'IFT réalisé pour l'exploitation ainsi que l'objectif proposé. Cela permet de visualiser le chemin restant à parcourir. Julien Moureau complétera les documents en conséquence.
- Jacqueline Ajer indique qu'il convient que les exploitants soient exemplaires, car le projet collectif est très innovant, donc très attendu par l'ensemble des observateurs.

b) Engagements individuels relatifs aux MAEC

- Julien Moureau présente les discussions menées avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, aboutissant à rechercher la proportionnalité dans les engagements MAEC.
- Vincent Bretagnolle indique qu'il convient de rechercher la proportionnalité dans cet engagement de réduction de l'IFT, qui doit permettre certes une amélioration de la qualité de l'eau mais aussi la reconquête de la biodiversité. Il confirme que les MAEC de type IRRIG 04 et IRRIG 05 ne sont pas profitables à la biodiversité, la légumineuse ciblée par ces mesures étant le pois, et ne devraient pas permettre de déterminer la classe (ABCD) d'une exploitation. Il précise qu'il conviendra de clairement indiquer dans le schéma directeur et dans le tableau des engagements que les engagements de type MAEC biodiversité doivent être privilégiés dans les zones à enjeux « oiseaux de plaine ».
- Jean-Marc Renaudeau rappelle l'importance de rester fidèle au protocole d'accord, qui prend en compte toutes les MAE sans distinction de valeur et sans juger de l'efficacité des MAE entre elles.
- Un accord des membres du CST est donné au seuil de 2 500 € minimum, pour contractualiser sur une MAEC et ainsi prendre un engagement individuel.
- Il reviendra par contre à la commission d'évaluation et de surveillance de trancher sur la question de la prise en compte des MAEC IRRIG pour déterminer les classes des exploitations (ABCD), aucun consensus ne se dégageant sur ce point.

La date du prochain CST sera fixée prochainement.

Le président de la chambre d'agriculture

Le directeur départemental des territoires

Signé

Signé

Jean-Marc RENAUDEAU

Thierry CHATELAIN

Annexe : liste des participants au comité scientifique et technique du 13 mai 2020

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
 - Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
 - Monsieur Alexis Pernet – École Nationale Supérieure de Paysage
 - Monsieur Yohan Trimoreau – Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
 - Monsieur Christophe Bordes – Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
 - Madame Jacqueline Ajer – Association Prom'haies
 - Monsieur Alexis Martineau – Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
 - Monsieur Julien Moureau – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
 - Madame Florence Billard – Conseil départemental des Deux-Sèvres
 - Madame Céline Lopez – Agence française pour la biodiversité (AFB)
 - Monsieur Jean-Louis Moynier – Institut du végétal ARVALIS
 - Monsieur Christian Geay – Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)
 - Monsieur Antoine Goubin – Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
 - Madame Afsaneh Lellahi – Terres Inovia
 - Monsieur Abraham Escobar-Gutierrez – INRA Nouvelle-Aquitaine
 - Monsieur Médéric Brunet – Directeur général de la coopérative agricole Sèvre et Belle
 - Monsieur Nicolas Pugeaux – Négoce agricole Centre Atlantique
 - Monsieur Vincent Bretagnolle – Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
-
- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

Étaient excusés :

- Madame Léna Abasq – BRGM Nouvelle-Aquitaine